



## Consigner prestation compensatoire

Par **jecko66**, le **31/05/2014** à **11:21**

Bonjour.

Empêtré dans mon divorce depuis bientôt 6 ans, j'ai été condamné à verser à ma femme une prestation compensatoire de 30 000€, alors que ma femme me laisse payer les crédits du couple seul depuis 2008, et qu'elle me devra, de ce fait, près de 50 000€ lors du partage de communauté qu'elle fait traîner depuis le début.

Elle vient de refuser la troisième proposition de partage que lui a présenté le notaire.

Voici ma question :

Puis-je faire consigner cette prestation compensatoire au motif qu'elle me devra bien plus que le montant de celle-ci, au vu des trois propositions élaborées par le notaire?

Ceci aurait bien sûr pour effet d'accélérer ce partage puisqu'il n'y aurait rien à gagner à faire traîner plus.

Dans le cas contraire, elle a déjà annoncé qu'elle discuterait tous les points de ce partage et ne me rembourserait jamais rien.

Ce problème touche également mes enfants à qui je ne pourrai plus payer d'études.

Par avance merci de votre réponse

cordialement.

Jérôme

Par **saintegarde**, le **23/09/2014** à **18:37**

j ai connus cela aussi après 22 ans de mariage ma femme a demande comme vous au juge de divorce une prestation ;de 15000 euros motif madame n as jamais travailler